

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 36/24

**Demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC)
en vue de financer la phase d'étude de la
réfection et de l'agrandissement du terrain de
football en herbe et de l'installation
d'un street workout.**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. BERNARD HENRIOUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre de sa politique visant à favoriser la pratique du sport et le développement des sociétés locales la Municipalité a entrepris plusieurs études de faisabilité en vue de planifier la réfection de la zone de loisirs et du centre sportif communal.

Ces études préliminaires ont permis d'identifier les besoins en termes d'aménagements (équipements) et en termes d'implantations (surfaces nécessaires). C'est sur cette base que l'ensemble des besoins ont fait l'objet d'une première évaluation financière.

Sur la base de l'étude préliminaire et conformément à la priorisation établie dans le cadre de l'étude global de ce secteur, la Municipalité souhaite procéder à l'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football existant, actuellement entre les terrains de pétanques et le tennis club, ainsi qu'à la mise en place d'un street workout du côté du Chemin des Sports.

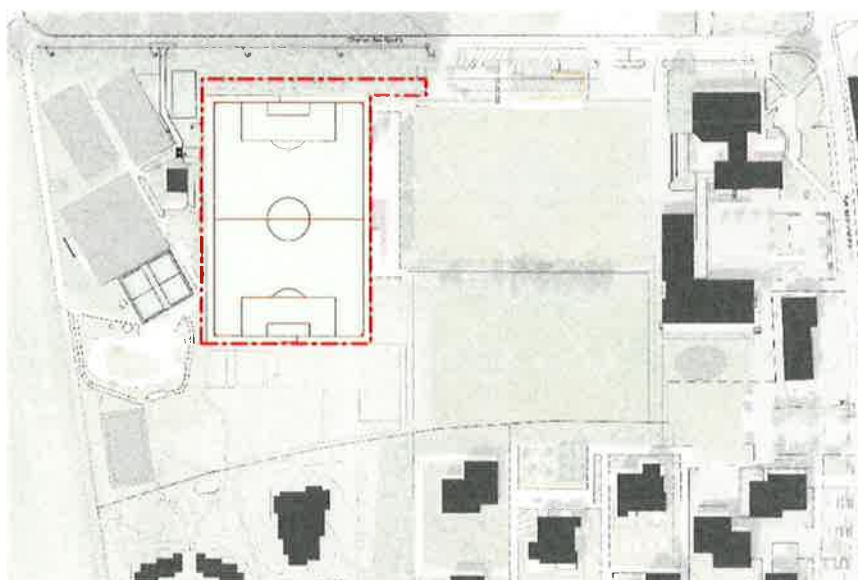
Pour rappel, comme pour l'étude du réaménagement de la zone de loisir (Parc), c'est l'étude préliminaire de l'atelier m2 Sàrl qui sert de base afin de disposer d'une vue d'ensemble des aménagements souhaités et, ainsi, de s'assurer que l'on conserve l'espace nécessaire aux aménagements des autres étapes.

2. Description des objectifs de l'étude

Les données de base de cette étude sont :

- Le rapport d'étude préliminaire du bureau TD Sport Ingénieurs SA.
- le plan d'ensemble établi par l'atelier m2 Sàrl daté du 18 janvier 2024.
- Le budget estimatif des travaux établi par TD Sport Ingénieurs SA.

Le périmètre de cette étude est reporté sur l'extrait ci-dessous.



Le terrain existant à une surface en herbe de 86 x 52.50 mètres ; ce qui permet de l'homologuer pour la 3^{ème} ligue. En revanche son éclairage n'est pas homologué / homologable.

Pour cette étude, la Municipalité a fixé les objectifs suivants :

- Reprise des études préliminaires et établissement, dans le respect des normes en vigueur, d'un avant-projet conforme à ses attentes et à celles des futurs utilisateurs. Y compris validations préalables.
- Etablissement d'un projet détaillé pour un terrain de 106 x 70 mètres avec une surface en herbe.
- Etablissement d'un projet de « street work out » avec trois équipements (à définir).
- Mise aux normes de l'éclairage du périmètre de l'étude.
- Demandes d'offres conformes à la Loi sur les Marchés publics pour l'ensemble des éléments du projet avec établissement d'un budget complet des travaux.
- Préparation d'un dossier complet, conforme à la législation, pour mise à l'enquête publique des aménagements projetés et obtention de l'autorisation de construire.
- Rédaction, mise en forme et présentation d'un préavis pour la demande de crédit de réalisation au Conseil Communal.

La question de la coordination avec les futures étapes du réaménagement de ce secteur fera l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'aucun aménagement ne soit en conflit avec un autre.

3. Description sommaire des travaux prévus

Les travaux prévus dans cette étape ont fait l'objet d'une étude préliminaire du bureau TD Sport Ingénieurs SA et c'est cette étude qui a défini les emplacements des nouveaux aménagements.

Les ouvrages suivants devront être étudiés en détail dans le cadre de l'étude faisant l'objet de ce préavis. A savoir :

- Création d'un nouveau terrain aux bonnes dimensions (106 x 70 mètres) et bien équipé permettant une homologation en 2^{ème} ligue.
- Réfection et agrandissement de la surface en herbe conformément aux règles de l'Art. Y compris mise à niveaux du terrain naturel.
- Création d'un Street Work-out (musculature et gymnastique en extérieur avec des engins simples) avec trois équipements.
- Mise aux normes de l'éclairage.

4. Démarches administratives

Les aménagements décrits ci-dessus sont considérés comme de nouvelles constructions et ils vont nécessiter une mise à l'enquête publique de 30 jours (procédure CAMAC).

Dans le cadre de cette étude il est prévu de s'assurer au préalable de la mise à l'enquête publique que toutes les prescriptions sont respectées et ainsi assurer l'homologation de ce terrain ainsi que l'éligibilité à d'éventuelles subventions liées aux équipements sportifs.

5. Coût de l'étude

Les prestations liées à la phase d'étude de ce projet sont basées sur les étapes décrites dans la norme SIA 103 « Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civil » complétées de toutes les prestations géométriques nécessaires. A savoir :

- L'avant-projet.
- Le projet d'ouvrage.
- Les procédures d'autorisation.
- Les appels d'offre et les propositions d'adjudication.

Compte tenu des spécificités liées aux surfaces des terrains de football et des prescriptions techniques qui s'y attachent il est également prévu de faire appel ponctuellement à des spécialistes pour les prestations suivantes :

- Analyse de la qualité des sols existantes et définition des obligations liées à leurs (ré)utilisation ou leur évacuation.
- Relevés topographiques complémentaires.
- Contrôle (si nécessaire) de la présence d'HAP dans les revêtements bitumineux existants.
- Géomètre officiel (documents enquête publique et CAMAC).
- Validation des choix techniques relatifs à la conception du terrain par un spécialiste.

Les prestations comprises dans le budget ci-dessous permettent donc de mener à bien l'ensemble des phases d'étude des ouvrages décrits ci-dessus avec comme objectifs les points suivants :

- Disposer de toutes les informations (plans, détails, etc.) nécessaires à la phase de réalisation.
- Obtention d'un permis de construire.
- Sur la base des appels d'offre sélectionner les entreprises nécessaires à la bonne exécution de ce projet.
- Etablir un budget complet des travaux et le crédit de réalisation correspondant.

Budget pour la phase d'étude :

Honoraires pour l'étude du génie-civil est des aménagements.	Chf	25'500.00
Honoraires pour prestations ingénieurs spécialistes.	Chf	7'500.00
Divers imprévus (environ 10%).	Chf	3'500.00
Total des travaux HT	Chf	36'500.00
TVA 8.1 %	Chf	2'956.50
	Chf	39'456.50

Montant total de l'étude arrêté à Chf 39'455.- TTC

Remarques :

Les honoraires des ingénieurs spécialistes ne seront engagés qu'avec l'accord du Maître de l'Ouvrage et sur la base d'une offre.

Les divers et imprévus ont pour but de pouvoir intégrer une éventuelle demande de modification du projet nécessitant une reprise importante des données de l'étude préliminaire. Ce poste ne peut pas être engagé sans l'accord du Maître de l'Ouvrage.

Le cas échéant, les divers et imprévus peuvent également, lors de la procédure d'enquête, couvrir les frais liés à d'éventuelles oppositions.

6. Financement

Cette charge sera financée par la trésorerie courante.

7. Conclusion

En conclusion des éléments précédemment évoqués, l'étude complète de la réfection et de l'agrandissement de terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout nécessite un montant de CHF 39'455.- (TTC avec 8.1% de TVA), en vue de disposer d'un projet complet et d'effectuer la demande de crédit de réalisation correspondante.

Ceci étant exposé, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 36/24 relatif à la demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC)
Ouïs les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 39'455.00 TTC en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout.
2. de porter le montant de CHF 39'455.00 TTC, en augmentation du compte 1404.05 Aménagement espaces sportifs / loisirs.
3. d'amortir cette somme sur 10 ans, soit CHF 4'000.00 par année.

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 2 décembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



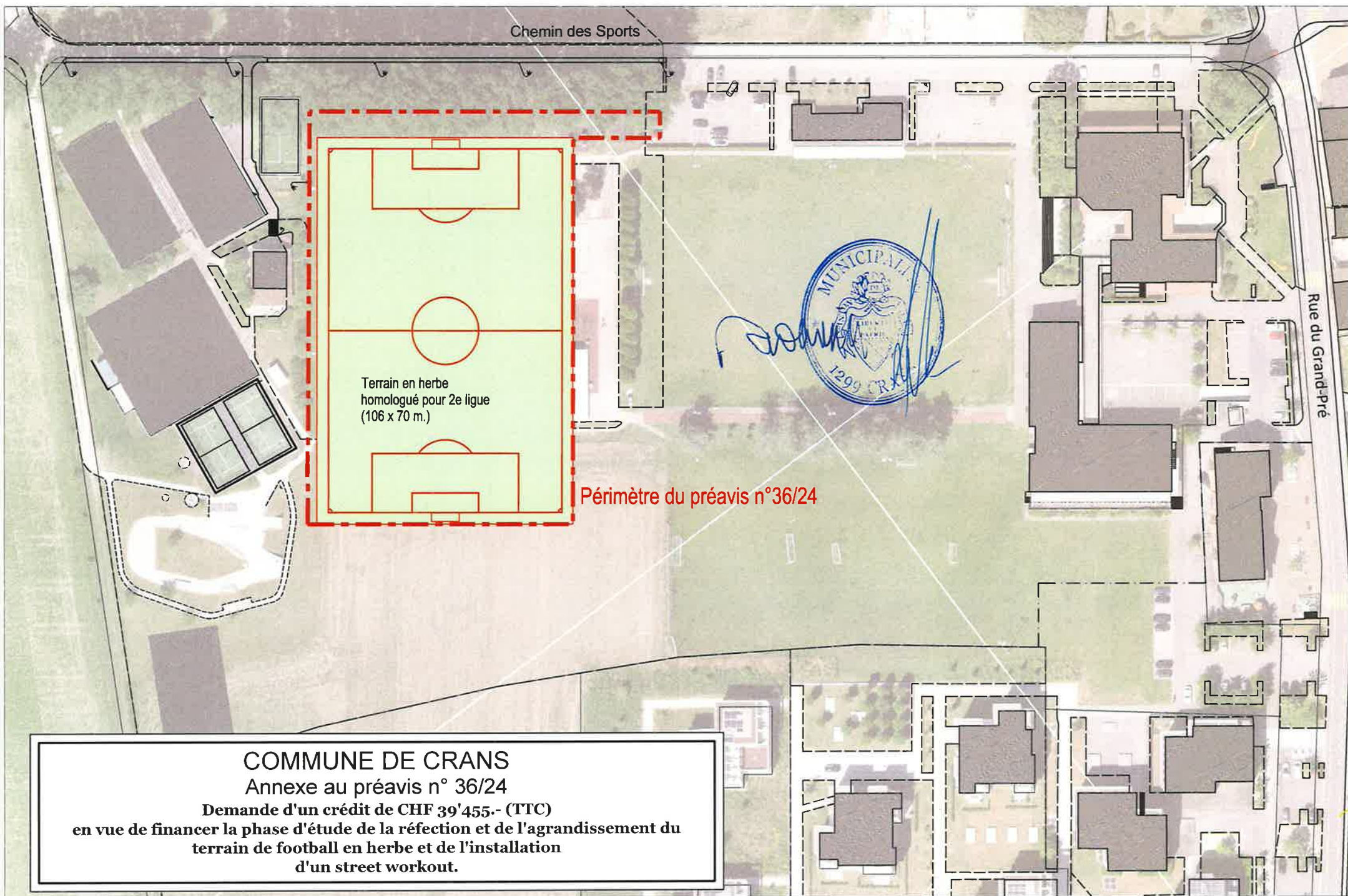
Robert Middleton



La Secrétaire



Pascaline Keller



COMMUNE DE CRANS

Annexe au préavis n° 36/24

Demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC)

en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout.